



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

**Bureau communautaire du 14 décembre 2023 – 19h00**

*Annexe administrative à RETZWILLER*

**Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,**  
sur convocation en date du 08 décembre 2023

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Guy BACH est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° B20231201**

Approbation d'un emprunt d'investissement pour le budget annexe assainissement

*Adoptée à l'unanimité*

**Séance du 14 décembre 2023 – 19h00**

*Emprunt pour le budget annexe assainissement - Délibération n° B20231201*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 08 décembre 2023

Sont présents 13 membres

Sont absents : 0

Sont excusé(e)s : 06

Votants : 13

Dont « pour » : 13

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Excusé
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Excusé
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Excusé
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Excusé
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Présent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Excusé
NASS	Denis	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Présente
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Présent
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent

Délibération n° B20231201  
 FINANCES/BUDGET  
**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**  
**APPROBATION EMPRUNT**

La Communauté de communes Sud Alsace Largue devra assumer des investissements importants dans les 3 prochaines années dans le cadre de son budget annexe assainissement. Ces opérations nécessiteront la mobilisation d'un budget d'investissement de 6 496 123 euros HT entre 2024 et 2026. Au-delà des augmentations de tarifs décidées en juillet 2023 et des renégociations des aides avec l'AERM, il apparait nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 626 350 €.

Dans le cadre du budget 2023, il est proposé d'effectuer un emprunt pour financer les travaux de création du nouveau réseau d'assainissement. Le montant d'emprunt pour les opérations engagées en 2023 est de 750 000 euros.

Considérant les besoins en emprunt du budget annexe assainissement tels qu'exposés ci-dessus,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération n° C20200701a du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 approuvant les délégations de pouvoir au Président et au Bureau de la Communauté de communes Sud Alsace Largue ;

**VU** la délibération n° C20220301 du Conseil communautaire du 17 mars 2022 approuvant et instaurant les nouvelles délégations de pouvoir au Bureau lui permettant de procéder à la réalisation des emprunts, dans la limite d'un montant supérieur à 300 000 euros et inférieur ou égal à 1 000 000 d'euros, destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

**VU** la délibération n° C20230424 du Conseil communautaire du 13 avril 2023 approuvant le budget annexe assainissement 2023 et notamment sa section d'investissement ;

Il est proposé au Bureau de la Communauté de communes Sud Alsace Largue la réalisation d'un Contrat de Prêt « Aqua Prêt » d'un montant total de 750 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de création et mise aux normes du réseau d'assainissement de la commune de Bernwiller (tranche 2).

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Aqua Prêt

**Montant :** 750 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois

**Durée d'amortissement :** 30 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant

du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Pour autant, la commission nationale d'attribution des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations devant se réunir postérieurement à la tenue du bureau communautaire pour valider le dossier de la communauté de communes, il est proposé de prévoir une seconde voie en cas de refus de cette dernière sur l'offre de prêt susmentionnée. Il serait alors proposé de retenir une seconde option auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

**Objet du Prêt : financement de travaux d'assainissement**

**Montant : 750 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : versement des fonds en 1 fois avant la date limite du 8 février 2024**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Taux d'intérêt : taux fixe de 3,99%**

**Amortissement : échéances constantes**

Montant de l'échéance : 11 886,84 (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)

**Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0,1 % du montant du prêt**

**Le Bureau de la Communauté de communes Sud Alsace Largue par délégation, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, après délibération et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à réaliser un emprunt d'un montant de 750 000 € pour couvrir les besoins d'investissement du budget annexe d'assainissement collectif ;
- **DECIDE** de souscrire ce dernier auprès de la Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre d'un contrat de Prêt dont les caractéristiques financières sont décrites ci-dessus ;



- **DECIDE** en cas d'avis défavorable de la commission d'attribution des prêts de la Caisse des dépôts et Consignations de souscrire auprès de la Banque Postale un contrat de prêt selon les caractéristiques financières décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou en son absence, Monsieur Thierry JACOBBERGER, Vice-Président en charge du budget et des finances à signer le contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH

